

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

**Mise en conformité du site industriel «IL Cosmetics Group; International Lacquers; LUXCOS»
situé dans la Z.A.E. Wolser A à Bettembourg.**

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de IL Cosmetics Group concernant la mise en conformité du site industriel IL Cosmetics Group; International Lacquers; Luxcos» situé dans la Z.A.E. Wolser A, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 25 novembre 2025 Réf. EAU/AUT/25/0440 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 4 décembre 2025 et va jusqu'au 12 janvier 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 1^{er} décembre 2025

Damien Ney
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

